

Delémont, le 26 novembre 2012

~~Motion~~

Postulat

Rue de la Communance : pour une signalisation visible

La rue de la Communance est interdite à la circulation la nuit de 23h à 5 h. Ceci afin principalement d'éviter un trafic nocturne trop important vers et venant de la discothèque située en zone industrielle. Pourtant cette réglementation est peu respectée. Certains automobilistes n'en tenant pas compte, d'autres prétextant ne pas voir le signal. Or le signal situé à l'est de la rue est situé en hauteur et légèrement décentré. Il n'est donc pas idéal, surtout pour une restriction partielle de la circulation.

Afin de rendre ce signal plus visible et cette restriction de circulation effective, nous demandons à la Commune de le remplacer par un signal lumineux qui s'allumerait à l'heure de début de l'interdiction et s'éteindrait à la fin.

Groupe CS-POP-Verts
Didier Nicoulin

M. D. L. M. —
#Opinion.
— — — — —
— — — — —
— — — — —